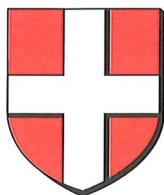


**MAIRIE**  
de  
**MOMMENHEIM**

67670



Tél. : 03.88.51.62.05  
22, rue du Général de Gaulle  
E-mail : mairie@mommenheim.fr  
www.mommenheim.fr

## ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement Recevant du Public  
Délivré par le Maire au nom de l'Etat

### N° 29/2026

**SOUS-PREFECTURE**

**21 MAI 2026**

**HAGUENAU-WISSEMBOURG**

Le Maire de la Commune de MOMMENHEIM,

**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2542-1 et suivants ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 122-3 et suivants, L. 161-1 à L165-7 et R. 122-5 à R. 122-21, R. 162-8 à R.162-13, R. 164-1 à R. 164-6, R.143-1 à R143-47 ;

**Vu** le décret n° 95-960 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**Vu** l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 162-9 du Code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2009 relatif aux compétences et au fonctionnement de la Commission Consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

**Vu** la demande d'autorisation référencée sous le n° AT 067 301 26 R 0002, sollicitée le 11/03/2026 par la communauté d'agglomération de Haguenau 84 route de Strasbourg, portant sur l'aménagement d'un espace de lecture public et création d'un sanitaire accessible aux PMR BIBLIOTHEQUE-SALLE MULTI ACTIVITES 13 rue des juifs à MOMMENHEIM

**Vu** l'avis favorable émis par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (SCDA) en date du 23 avril 2026 (voir procès-verbal de séance ci-annexé),

**Vu** avis favorable avec prescriptions émis par la Sous-Commission Départementale de la Sécurité (SCDS) en date du 12/05/2026 (voir procès-verbal de séance ci-annexé),

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** la demande d'autorisation de travaux référencée ci-dessus est **accordée**.

**ARTICLE 2 :** le local est classé en **Établissement Recevant du Public, de 5<sup>ème</sup> catégorie, de type S L, pour un effectif de 109 personnes au titre du public et 7 personnes au titre du personnel.**

**ARTICLE 3 :** les **prescriptions de la SCDA et de SCDS** ainsi que la **réglementation** en vigueur en matière de sécurité contre l'incendie et l'accessibilité handicapé doivent impérativement être **respectées**.

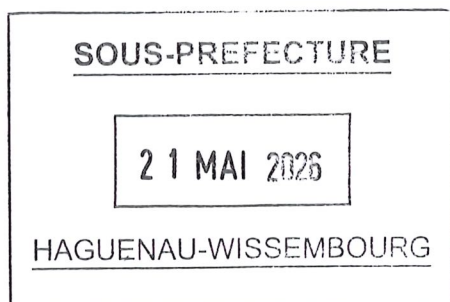
**ARTICLE 4 :** le présent arrêté d'autorisation de travaux est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
Un recours gracieux peut également être intenté auprès de l'autorité signataire du présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception par la ville de Haguenau du recours gracieux formé, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

Une copie du présent arrêté sera également insérée dans le registre de sécurité de l'établissement.

Fait à MOMMENHEIM, le 18 mai 2026

Le Maire,

Eric MULLER.



*Ampliation destinée à :*

- Sous-Préfecture de HAGUENAU-WISSEMBOURG
- A la gendarmerie de Brumath
- Au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- A la Direction Départementale des Territoires
- L'intéressé(e)